



CAMP FAMILIAL 2017 (À CONSERVER)

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT CAMP FAMILIAL

- » Pour inscrire votre famille à la Colonie des Grèves de Contrecoeur, vous devez nous faire parvenir la fiche d'inscription dûment remplie et un chèque ou mandat poste correspondant au frais d'inscription de 50\$/personne de 3 ans et plus. Par la suite, nous vous ferons parvenir un état de compte (ou facture) pour la balance des frais de séjour ainsi qu'une confirmation de l'inscription.
- » Vous recevrez une fiche santé à remplir et à faire parvenir obligatoirement avant votre séjour. Le camp se réserve le droit de **refuser une famille** si la fiche santé n'est pas dûment remplie et retournée avant début du séjour. Le camp se réserve également le droit de refuser une famille s'il considère qu'il ne peut assurer l'entière sécurité de la famille à la lumière des informations de la fiche santé de la famille.
- » Selon le revenu familial, le nombre de personne à charge dans la famille et le lieu de résidence, il est possible de profiter d'un rabais pour l'accessibilité aux vacances familiales. Pour profiter de ce rabais, il suffit de remplir la fiche *Réduction été 2017* et d'envoyer une copie de son avis de cotisation pour l'année financière 2016.

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

- » Les frais d'inscription de 50\$ par personne ne sont pas remboursables en cas d'annulation de la part du client. Le versement est remboursé en cas d'annulation de l'inscription de la part du camp.
- » La balance des frais de séjour sera remboursée, moins le 50\$ d'inscription, dans le cas d'une annulation de plus de 61 jours avant le début du séjour.
- » La balance des frais de séjour sera remboursée à 75%, moins le 50\$ d'inscription, dans le cas d'une annulation entre 45 à 60 jours avant le début du séjour.
- » La balance des frais de séjour sera remboursée à 50%, moins le 50\$ d'inscription, dans le cas d'une annulation entre 31 à 44 jours avant le début du séjour.
- » La balance des frais de séjour ne sera pas remboursée dans le cas d'une annulation à moins de 30 jours du début du séjour.
- » La balance des frais de séjour sera remboursée, moins le 50\$ d'inscription, dans le cas d'une annulation avant le séjour pour des raisons de santé avec la confirmation d'un médecin.
- » La balance des frais de séjours ne sera pas remboursée si la famille ne se présente pas au camp lors du séjour ou si elle quitte pour des raisons autres que la maladie. Dans le cas d'un départ avant la fin du séjour ou dans l'éventualité où le camp expulse la famille, le camp rembourse la portion des frais de séjours non consommée en se gardant, à titre de dépenses encourues 10% du prix du service qui n'a pas été consommé par le client.

NOTES SUR LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT:

Les modalités de remboursement doivent s'harmoniser avec votre calendrier de paiements des frais d'inscription et des frais de séjours. La politique de remboursement présentée sur cette fiche est offerte à titre d'exemple.